



ASSOCIATION CROQUAN
9 BIS RUE DE L'ABBE ANNE – 14510 HOULGATE

PROCES VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION 06/04/2023

Présents :

- AINEE Julien (président)
- CHIRON Thomas (vice-président) - distanciel
- SEGONDS Louis (trésorier)
- VITTOZ Lise (secrétaire) – distanciel
- MAINIER Lucas
- STOREZ Thomas (salarié/invité)

Absents excusés :

- LESENECHAL Vincent (trésorier-adjoint)
- LENTZ Corine (administratrice)
- CORBET Maëlie (administratrice)
- CORBET Erwan (administrateur)

Secrétaire de séance : STOREZ Thomas

Ordre du jour :

- Point sur le questionnaire de satisfaction des stages,
- Propositions des encadrants concernant l'amélioration des séances de baby-grimpe à la suite des retours des stagiaires des vacances d'hiver,
- Point comptabilité,
- Point subventions,
- Point nouvelle SAE, et ouverture d'un ou plusieurs postes de "Chargé de mission nouvelle SAE",
- Point embauche de Boubacar DIENG post-formation BPJEPS APT,
- Point préparation saisons estivale 2023, et potentielle ouverture le samedi,
- Questions diverses



Le président ouvre le conseil d'administration à 18h45.

1- Point sur le questionnaire de satisfaction des stages

A l'issu des stages vacances d'hiver 2023, l'ensemble des participants a reçu un questionnaire de satisfaction. Celui-ci étant destiné à recueillir un avis général sur la qualité des prestations proposées et le ressenti des personnes accueillies. Les retours se sont avérés dans l'ensemble très positifs, mise à part pour la pratique du « baby-grimpe », où certains accompagnateurs auraient souhaité plus de situations pédagogiques entre les moniteurs et les enfants.

Ce questionnaire sera renouvelé à l'issu de la prochaine période de stages, l'orientation des questions sera en revanche revue en concertation avec l'équipe pédagogique afin de tirer un bénéfice de ce questionnaire de satisfaction.

2- Proposition des encadrants concernant l'amélioration des séances de baby-grimpe à la suite des retours des stagiaires des vacances d'hiver

Le cadre concernant les séances de baby-grimpe a été posé comme suit depuis plusieurs années :

- L'enfant participe à ces séances afin de découvrir l'activité et les principes de base liés à l'activité (équipement, encordement, position de descente...)
- Un adulte doit être obligatoirement présent afin d'assurer l'enfant lors de la séance, ce qui lui procure un apprentissage (assurance) par un moniteur si celui-ci est novice dans l'activité
- A partir du 2^{ème} jour de stage, plusieurs petits ateliers sont mis en place en parallèle de la grimpe (parcours de motricité, traversée du pont de singe) lors desquels l'enfant est avec son accompagnateur sous la surveillance et les conseils des moniteurs
- Les nœuds d'encordement (double nœud de 8 avec nœud d'arrêt) sont obligatoirement réalisés par les moniteurs

Le conseil d'administration a jugé bon de conserver ce mode de fonctionnement afin de pouvoir recevoir un maximum d'enfants lors des séances et que ces derniers soient le plus en activité possible, ce qui ne serait pas le cas s'ils étaient assurés à tour de rôle par les moniteurs.

A partir des vacances d'été 2023, ce cadre sera soumis à acceptation pour toute réservation d'une ou plusieurs séances de « baby-grimpe ».

3- Point comptabilité

L'association est actuellement déficitaire en ce début d'exercice 2023, ce qui est totalement normal, le gros de l'activité étant à venir.

Néanmoins, les rentrées d'argent concernant les stages d'hiver sont positives, cela représente 7250€ toute activité confondue. C'est en légère augmentation comparé aux années précédentes, dû également à la hausse des tarifs du mois de janvier dernier : 1€ par séance soit 5€ pour le stage.

L'association se réjouit de compter également 115 nouvelles adhésions vacances sur cette période.

Les stages de Pâques débutent dès le 17 avril prochain et seront une rentrée d'argent conséquente afin de palier petit à petit au déficit actuel.

4- Point subventions

Les subventions obtenues en 2021 et qui avaient fait l'objet d'un report pour les comptes-rendus financiers (PSF FFME, PSF FFSA) afin de pouvoir dépenser la totalité de l'enveloppe allouée aux différents projets ont été justifiées.

L'association va se pencher sur le PSF FFME 2023 afin d'obtenir des aides concernant les formations des bénévoles et salariés (déjà 4 personnes envoyées en formation depuis le 01/01/2023). Les frais de formation étant pris en charge à 100% par l'association, une aide afin de réduire ce coût serait la bienvenue.

L'association doit envoyer les pièces justificatives concernant la subvention pour l'acquisition du nouveau véhicule 9 places (acheté en décembre dernier), celui ayant été floqué très récemment aux couleurs du dispositif « Trans'Sport en Normandie ». Cela permettra ensuite de toucher la subvention.

Le dossier pour une demande de subvention de fonctionnement auprès de la municipalité a été déposé au 31 janvier dernier et est en attente de réponse. L'association a demandé 2000€ comme chaque année.

5- Point nouvelle SAE et ouverture d'un ou plusieurs postes de "Chargé de mission nouvelle SAE"

La municipalité nous a informé d'un projet de nouvelle halle des associations à Houlgate dont l'association CROQUAN ferait parti. De ce fait, il a été demandé aux élus de cibler les besoins futurs de l'association en termes d'infrastructures.

Il en est ressorti 3 points essentiels que voici :

- Une SAE de niveau départemental minimum, en suivant le cahier des charges de la FFME afin que celle-ci y soit éligible
- Un espace bloc de niveau départemental minimum, afin de ne pas perdre cet outil essentiel
- Un pas de tir à l'arc intérieur pour les accueils de groupes et les stages vacances

La salle actuellement utilisée étant vieillissante et manquant de hauteur ainsi que de variations d'inclinaisons au niveau du mur est un frein à la progression des adhérents aussi bien annuels que vacances.

Le conseil d'administration a donc décidé de lancer une procédure de candidatures afin d'intégrer des postes de « chargé de mission nouvelle SAE », cela permettant aux adhérents de s'investir dans ce nouveau projet et de s'appuyer sur les connaissances de chacun.

La procédure adoptée par le conseil d'administration est la suivante :

- Envoi des candidatures à la présidence jusqu'au 12/04/2023
- AGE en vote dématérialisé des membres possédant une voix, sur le principe des conseils d'administration en distanciel : approbation à la majorité absolue, tout membre ne souhaitant pas prendre part au vote ou s'opposer dispose de 72h pour se manifester, le cas échéant, sa voix est considérée comme « Pour »

L'idée étant de pouvoir rassembler au plus vite les acteurs qui seront la parole de l'association auprès des différentes instances.



6- Point embauche de Boubacar DIENG post-formation BPJEPS APT

La formation de Boubacar DIENG touchant à sa fin (28 avril prochain) et son contrat d'apprentissage également (28 juin prochain), l'association a réfléchi à la meilleure solution afin de poursuivre l'aventure avec ce dernier qui donne pleinement satisfaction depuis son arrivée.

Après concertation entre les membres du conseil d'administration, il a été décidé de proposer à Boubacar DIENG un contrat en CDI à temps complet à partir du 1^{er} juillet prochain. Cela s'inclut dans la perspective d'évolution de l'association mais également dans le fait que cette dernière a besoin de 3 salariés permanents pour fonctionner correctement.

L'association fera appel aux subventions dont elle peut bénéficier pour une embauche en CDI afin d'amortir le coût non négligeable d'un 3^{ème} salaire.

7- Point préparation saisons estivale 2023, et potentielle ouverture le samedi

La saison d'été 2023 s'annonce déjà chargée avec des stages proposés dès le 3 juillet et ce jusqu'à fin août. L'association peut compter sur ses 3 salariés pour l'encadrement mais a également besoin des bénévoles fraîchement diplômés d'un initiateur SAE pour l'encadrement de cette activité.

En effet, en parallèle des stages et comme les années précédentes, l'association va intervenir dans différents centres d'hébergement et campings afin d'y proposer des activités. C'est pour cela que des moniteurs supplémentaires sont nécessaires.

Le coordinateur est chargé de planifier l'encadrement des séances pour chaque semaine et de cibler les potentiels manques afin que le conseil d'administration puisse rapidement se pencher sur la question.

La période de Pâques 2023 étant un test pour certains nouveaux créneaux (stage adulte, pass' autonome), il sera décidé à l'issue de ces vacances s'ils sont conservés ou non pour la période d'été.

La question d'une potentielle ouverture le samedi s'est posée et, si celle-ci devait avoir lieu, ce serait uniquement sous forme de permanence avec un accès aux infrastructures à des personnes autonomes (prérequis habituels).

8- Questions diverses

Question 1 : Proposer des formules différentes lors de la prise d'adhésion annuelle pour la saison 2023-2024, par exemple : adhésion simple / adhésion + t-shirt / adhésion + gourde / adhésion + t-shirt + gourde ?

Le conseil d'administration trouve cela intéressant et va réfléchir aux différentes formules à proposer tout en conservant le fait de pouvoir prendre uniquement l'adhésion afin de ne pas obliger les personnes à acheter autre chose à côté.

Question 2 : Achat d'un lot de chaussons dans toutes les tailles afin de proposer aux différents pratiquants un outil de qualité et de garder l'espace de grimpe propre ?

Le conseil d'administration est d'accord avec cette idée et fera des devis auprès de différents fournisseurs.

Le conseil d'administration est clôturé à 21h15.

Le procès-verbal de cette réunion est dressé et pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Houlgate, le 12/04/2023

Le président,

AINEE Julien